



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 9 mai 2023, une seconde enquête publique unique concernant les demandes d'autorisations environnementales formulées par la société CATELLA LOGISTIC EUROPE pour l'exploitation de deux entrepôts de stockage de matières combustibles – Bâtiments A et B - à ROMORANTIN-LANTHENAY et VILLEFRANCHE-SUR-CHER, et les permis de construire associés, sera ouverte en mairies de ROMORANTIN-LANTHENAY et de VILLEFRANCHE-SUR-CHER, du **5 juin 2023 à 13h30 au 5 juillet 2023 inclus à 17h30**.

Les dossiers, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, seront :

— déposés en mairies de ROMORANTIN-LANTHENAY et de VILLEFRANCHE-SUR-CHER, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ;

— disponibles sur le site internet des services de l'État dans le Loir-et-Cher, à l'adresse www.loir-et-cher.gouv.fr, espace " Publications " – " Enquêtes publiques ".

Une version dématérialisée de ces dossiers sera également accessible au public en mairies de ROMORANTIN-LANTHENAY et de VILLEFRANCHE-SUR-CHER.

Monsieur Eugène BONNAL, officier supérieur de l'armée de l'air en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public :

- le **lundi 5 juin 2023 de 13h30 à 17h30 en mairie de ROMORANTIN-LANTHENAY**,
- le **vendredi 16 juin 2023 de 14h00 à 17h00 en mairie de VILLEFRANCHE-SUR-CHER**,
- le **lundi 26 juin 2023 de 14h00 à 17h00 en mairie de VILLEFRANCHE-SUR-CHER**,
- le **mercredi 5 juillet 2023 de 13h30 à 17h30 en mairie de ROMORANTIN-LANTHENAY (clôture de l'enquête)**.

Des observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale en mairies de ROMORANTIN-LANTHENAY et de VILLEFRANCHE-SUR-CHER, et par voie électronique à la Préfecture de Loir-et-Cher (pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr). Ces autorités les communiqueront, sans délai, au commissaire-enquêteur et les observations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr dans l'espace " Publications " – « Enquêtes publiques ».

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Monsieur Christophe RAMOS, Directeur des opérations de la Société CATELLA Logistic Europe (tél : 01 56 79 79 79).

Après clôture de l'enquête et pendant une durée d'un an, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, en mairies de ROMORANTIN-LANTHENAY et de VILLEFRANCHE-SUR-CHER, à la Préfecture de Loir-et-Cher – Pôle environnement et transition énergétique - Place de la République à Blois, et sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr espace " Publications " – « Enquêtes publiques ».

À l'issue de la procédure d'instruction, le préfet de Loir-et-Cher statuera sur les demandes d'autorisations environnementales par arrêtés d'autorisation ou de refus. Quant aux permis de construire, il appartiendra aux maires de ROMORANTIN-LANTHENAY et de VILLEFRANCHE-SUR-CHER de se prononcer, par arrêté, sur l'accord ou le refus.